

COMMUNE DE CABANAC-ET-VILLAGRAINS (GIRONDE)

<p>Date de convocation : 02/03/2026</p> <p>Membres :</p> <p>En exercice : <input type="text" value="17"/></p> <p>Présents : <input type="text" value="15"/></p> <p>Votants : <input type="text" value="14"/></p> <p>Date d'affichage : 10/03/2026</p> <p>Date de publication : 10/03/2026</p>	<p>Le 09 mars 2026 à 20h30 au foyer polyvalent</p> <p>Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean Georges CLAIR, Maire.</p> <p>Étaient présents : Gabriel BEUGIN, Daniel BORDES, Jean Georges CLAIR, Anne-Cécile DUCOSSON, Olivier FORÊT, Aurélia FOURNIER, Carine LASSOUANE, Vincent NEVOT, Damien OBRADOR, Muriel PAILLER, Katia PÉDEMAY, Céline PELTIER, Tovo RABEMANANTSOA, Sophie SUBIRATS et Aurore VERDIER</p> <p>Étaient représentés : -</p> <p>Absents : Lionel COUBRA et Nathalie KATSAMANTOU</p> <p>Secrétaire de séance : Katia PÉDEMAY</p>
---	---

DÉLIBÉRATION N° 2026-08**OBJET : Vote du compte financier unique 2025 du budget eau et assainissement**

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales impose *qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la délibération n° 2022-32 du 11 avril 2022 portant adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023,

Vu le Compte Financier Unique 2025 du budget eau et assainissement,

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU.

Le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur le compte financier unique du budget eau et assainissement de la commune de Cabanac-et-Villagrains de l'exercice 2025 adressé par M. Jean Georges CLAIR, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

Conformément à la réglementation, Jean Georges CLAIR se retire de la séance. Muriel PAILLER, doyenne de l'assemblée, assure la présidence du vote du compte financier unique.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce pour :

- **donner acte** de la présentation faite du compte financier unique 2025 du budget de l'eau et de l'assainissement, lequel peut se résumer comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

EXÉCUTION DU BUDGET 2025			
		Dépenses	Recettes
RÉALISATIONS DE L'EXERCICE	Fonctionnement	170 413,80 €	133 311,04 €
	Investissement	287 639,67 €	108 377,00 €
		Dépenses	Recettes
REPORTS 2024	Fonctionnement		488 763,89 €
	Investissement		504 775,58 €
TOTAL		458 053,47 €	1 235 227,51 €
RESTES A RÉALISER A REPORTER EN 2026	Fonctionnement		
	Investissement	175 616,71 €	32 880,00 €
	Total à reporter en 2026	175 616,71 €	32 880,00 €
		Dépenses	Recettes
RÉALISATIONS DE L'EXERCICE	Fonctionnement	170 413,80 €	622 074,93 €
	Investissement	463 256,38 €	646 032,58 €
	TOTAL	633 670,18 €	1 268 107,51 €

- **reconnaître** la sincérité des restes à réaliser ;
- **arrêter** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

POUR : 14

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

En mairie, le 09 mars 2026

La doyenne de l'assemblée



Muriel PAILLER

La secrétaire de séance

Katia PÉDEMAY



Compte financier unique 2025 du budget eau et assainissement

RAPPORT DE PRÉSENTATION

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales impose *qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.*

Le compte financier unique 2025 du budget de l'eau et de l'assainissement peut se résumer comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

EXÉCUTION DU BUDGET 2025			
		Dépenses	Recettes
RÉALISATIONS DE L'EXERCICE	Fonctionnement	170 413,80 €	133 311,04 €
	Investissement	287 639,67 €	108 377,00 €
		Dépenses	Recettes
REPORTS 2024	Fonctionnement		488 763,89 €
	Investissement		504 775,58 €
TOTAL		458 053,47 €	1 235 227,51 €
RESTES A RÉALISER A REPORTER EN 2026	Fonctionnement		
	Investissement	175 616,71 €	32 880,00 €
	Total à reporter en 2026	175 616,71 €	32 880,00 €
		Dépenses	Recettes
RÉALISATIONS DE L'EXERCICE	Fonctionnement	170 413,80 €	622 074,93 €
	Investissement	463 256,38 €	646 032,58 €
	TOTAL	633 670,18 €	1 268 107,51 €

Les dépenses d'investissement en 2025 se décomposent comme suit :

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT - CFU 2025		
Libellés des chapitres	Montants	%
Opérations d'équipement	210 087,73 €	45,35
Restes à réaliser 2025	175 616,71 €	37,91
Remboursement des emprunts	56 658,94 €	12,23
Opérations d'ordre	20 893 €	4,51
TOTAL	463 256,38 €	100

Parmi les opérations d'équipement d'un montant de 210 087,73 €, on peut noter :

- 1) Études diagnostiques réseaux – opération 10001**
 - étude diagnostique et schéma directeur d'assainissement collectif : 15 352,44 €
- 2) Travaux divers – opération 10004**
 - fin des travaux de busage rue du Carbouey : 41 103,50 €
 - création d'un busage rue du Martinet : 5 400 €
- 3) Travaux réseaux assainissement – opération 10009**
 - maîtrise d'œuvre et travaux assainissement route du Trétin : 148 231,79 €

Quant aux restes à réaliser d'un montant de 175 616,71 €, ils traduisent l'engagement financier de certaines opérations reprises dans les résultats 2025. Ils concernent :

- 1) Études diagnostiques réseaux – opération 10001**
 - fin de l'étude diagnostique et schéma directeur d'assainissement collectif : 44 456,21 €
- 2) Travaux divers – opération 10004**
 - fin de la mission d'étude d'imperméabilité des travaux rue du Carbouey : 552 €
- 3) Réseaux assainissement – opération 10009**
 - fin des travaux extension réseaux Trétin : 130 608,50 €

Trois emprunts sont en cours :

- emprunt concernant la construction de la STEP de 360 000 € (capital restant de 32 011,29 € au 31 décembre 2025 – durée 15 ans),
- emprunt concernant les travaux de réhabilitation du puits du Vieux Bourg de 550 000 € (capital restant de 342 695,64 € au 31 décembre 2025 – durée 20 ans),
- emprunt concernant les travaux d'extension des réseaux d'assainissement de 420 000 € (capital restant de 420 000 € au 31 décembre 2025 – durée 15 ans).

Les recettes d'investissement 2025 se résument de la façon suivante :

RECETTES D'INVESTISSEMENT - CFU 2025		
Libellés des chapitres	Montants	%
Restes à réaliser 2025	32 880 €	5,09
Solde d'exécution reporté	504 775,58 €	78,13
Opérations d'ordre	108 377 €	16,78
TOTAL	646 032,58 €	100

Les restes à réaliser sont composés de la subvention du Département de la Gironde attribuée pour l'extension du réseau d'assainissement collectif (route du Trétin) et de la subvention notifiée par l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour l'étude diagnostique et schéma directeur d'assainissement collectif.

Affectation des résultats du budget eau et assainissement 2025

Résultat de la section de fonctionnement à affecter :

- Résultat de l'exercice :
Déficit : **37 102,76 €**
- Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA) :
Excédent : **488 763,89 €**
- Résultat de clôture :
Excédent : **451 661,13 €**

Besoin réel de financement de la section d'investissement :

- Résultat de la section d'investissement de l'exercice :
Déficit : **179 262,67 €**
- Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA) :
Excédent : **504 775,58 €**
- Résultat comptable cumulé :
Excédent : **325 512,91 €**

Dépenses d'investissement engagées non mandatées : **175 616,71 €**

Recettes d'investissement restant à réaliser : **32 880 €**

Solde déficitaire des restes à réaliser : **142 736,71 €**

Besoin réel de financement : 0 €

Affectation du résultat de la section de fonctionnement :

En couverture du besoin réel de financement dégagé à la section d'investissement
 (recette budgétaire au compte R 1068) : **0 €**

En excédent reporté à la section de fonctionnement : **451 661,13 €**
 (ligne budgétaire R002 du budget N+1).

Transcription budgétaire 2025 de l'affectation du résultat

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté	R002 : excédent reporté 451 661,13 €	D001 : solde d'exécution N-1	R 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé 0 €
			R001 : solde d'exécution N-1 325 512,91 €